ARRÊTÉ N° 0 2 3 /CAB/PM DU 0 5 FEV 2019 portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du Ministre de la Communication.

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2012/380 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de la Communication;

Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

## ARRÊTE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Monsieur **MGBALE MGBATOU Hamadou**, Ministre Plénipotentiaire, Matricule **589 674-I** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef de Secrétariat Particulier du Ministre de la Communication.

<u>Article 2</u>: L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES AFFQUÈTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Yaoundé, le 10 5 FEV 2019

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Joseph DION NGUTE